

**RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF EXCEPTIONNEL DU
26 août 2020 en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le
respect des articles 33 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

V1.0

Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas, BACCHINI Henry, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, HARLE Sylvie, RUSSO Ed, SALOU Jean-Pierre

Excusées : FOUNTAINE Claire, MIGRAINE Corinne

Invité.e.s :

Présent.e.s : GANTER Pierre, MEUNIER Philippe, SOYEZ Jean-Michel

Excusé.e.s : MARLIOT Eric, CATHELINÉAU Jacques, DARROU Valérie, MEZOU Laurence

1 Département Economique Social et Environnemental

Décision BE 200826-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile qui a bien pris connaissance du périmètre technique et financier organisant l'expérimentation du projet la « Mer est à Vous », valide le programme finalisé du projet et autorise la cellule pilote et la direction générale à continuer son déploiement au sein des structures identifiées.</p> <p>Le BE demande à disposer du modèle de reporting opérationnel et financier au plus tard au lancement de la vague 1.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>
----------------------------------	--

2 Commission Centrale d'Arbitrage

Décision BE 200826-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour les compétitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Solitaire du Figaro <p>Contre : Sylvie HARLE</p>
----------------------------------	---